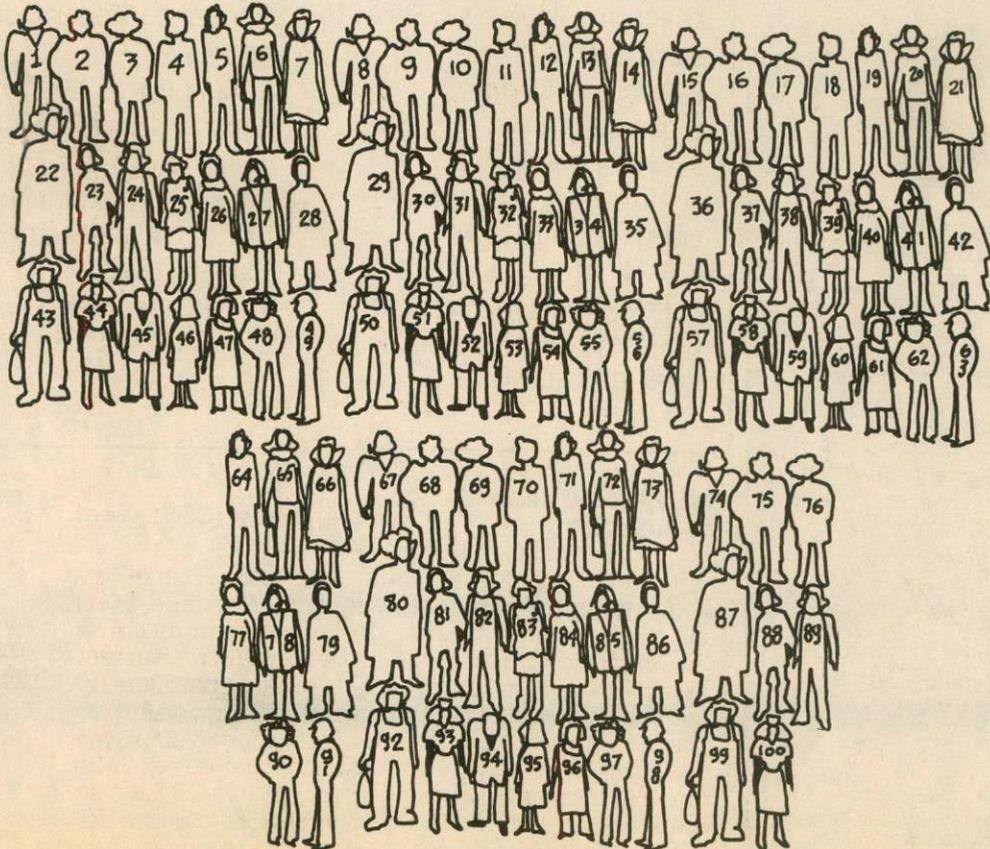


*nouvelles*  
**CSM**

Service de l'information  
1601, de Lorimier  
Montréal H2K 4M5

numéro  
**206**  
14 mars 1984

**100**  
**OPÉRATION**  
**100**



**DOSSIER**  
**pages 6-7-8-9**

## NOUVELLES CSN

Numéro 206

Dans ce numéro, notre dossier porte sur l'opération 100, une occasion de démontrer notre solidarité avec les travailleurs et les travailleuses non-syndiqués. Plus quelques faits saillants du 8 mars, le projet de loi 42 contre lequel il faut se mobiliser, les petites nouvelles, et un billet sur deux ministres «partis en campagne».

### Rédaction

Jean-Noël Bilodeau  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Henri Jalbert  
Jean-Pierre Paré  
Edith Pariseau  
Michel Rioux

### Collaboration

Pierre Lamarche  
Richard Lapointe

### Photographie

Hélène Rochon  
Louise de Grosbois  
Archives CSN

### conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

### composition

Tricycle Compo

### impression

Interlitho

### distribution

l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

# agenda du mouvement

## 15-16-17 mars

Conseil fédéral de la FNEEQ

## 17-18 mars

Congrès du conseil central du Nord-Ouest québécois

## 18 mars

Bureau fédéral de la FNEEQ

## 28-29-30 mars

Colloque agro-alimentaire organisé par la fédération du Commerce

## 31 mars-1 avril

Bureau fédéral de la FESP

## 3 avril

Assemblée générale du Conseil central de la Côte-Nord

## 3-4 avril

Rencontre pré-congrès exécutif-salarié-e-s de la CSN

## 5-6-7 avril

Bureau confédéral à Lanoraie

## 9 avril

Début de la tournée pré-congrès de la CSN

## 9 avril

Assemblée générale du Conseil central de Thetford Mines

## 10 avril

Assemblée générale du Conseil central de Québec

## 11-12-13 avril

Bureau fédéral du Commerce

## 12-13 avril

Bureau fédéral de la FNEEQ

## 12-13-14 avril

Bureau fédéral de la FNC

## 12-13-14 avril

Congrès du Conseil central de Granby

## 16-17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FAS

## 17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FTPF

## 25-26-27 avril

Conseil confédéral de la CSN

## 26-27 avril

Mini congrès du Conseil central du Haut-Richelieu

## 1 mai

Fête internationale des travailleurs et travailleuses

## 13-14-15-16-17-18-19 mai

CONGRÈS DE LA CSN

## DEUX NOUVEAUX SYNDICATS

Les 50 débardeurs, manoeuvres, et mécaniciens du quai de l'Iron Ore à Contrecoeur, à quelques kilomètres de Sorel, ont récemment adhéré à la CSN. Après avoir été longtemps membres des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), ces employés ont rallié la CSN afin d'obtenir plus de services, soutient le responsable du conseil central des syndicats nationaux de

Sorel-Tracy (CSN), Réal Gagnon.

Les quelque 20 mécaniciens de la filature Tricot Richelieu se sont eux aussi affiliés à la CSN récemment. Il s'agit d'une première requête en accréditation pour ce groupe d'employés. Ils ont décidé de rejoindre les rangs de la CSN afin de négocier des clauses garantissant la sécurité d'emploi. Cette filature est la propriété de la célèbre FAMILLE SIMARD de Sorel,

# LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER LE PROJET DE LOI 42!

La vice-présidente responsable de la santé-sécurité au travail, Monique Simard, est catégorique: «les réformes du projet de loi 42 annoncées dernièrement par le ministre du Travail, Reynald Fréchette, ne changent en rien l'esprit guidant ce projet de loi qui modifie à la baisse le régime d'indemnisation des victimes d'accident ou de maladie du travail.»

Pour la CSN, il n'y a aucun équivoque possible: le gouvernement doit retirer son projet de loi et plutôt améliorer l'actuel régime d'indemnisation. Afin d'atteindre cet objectif, la CSN compte bien mobiliser l'ensemble de ses membres affiliés contre ce projet.

Ainsi, le Comité confédéral CSN de la santé-sécurité au tra-

vail poursuivra sa tournée afin d'expliquer à l'aide d'un document intitulé «**Alerte! Le projet de loi 42 doit être retiré**», les véritables impacts de ce projet de loi si jamais il venait à être voté par les députés du Québec siégeant à l'Assemblée nationale.

Après le Nord-Ouest Québécois, Thetford-Mines, Valleyfield, et Québec, le Comité confédéral se rendra dans toutes les régions où on retrouve des syndicats CSN.

Les réformes annoncées par le ministre Fréchette ne modifieront pas d'une façon majeure le projet de loi 42. Ainsi, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ne recevront plus de rentes à vie, mais un montant forfaitaire substantiellement inférieur.

Ce projet de loi ne prévoit pas non plus la reconnaissance du médecin de son choix et des compensations sur la base de son diagnostic.

La CSN revendique toujours l'élimination des dangers à la source. Et ce n'est pas un projet de loi comme celui proposé par le gouvernement Québécois qui fera en sorte que nous atteindrons cet objectif.

En effet, avec le projet de loi 42 les employeurs verseront moins au fonds d'indemnisation de la CSST. Et en contribuant moins à ce fonds, nous pouvons croire qu'ils seront moins intéressés à prendre des moyens visant à enrayer les accidents et les maladies dues à l'organisation du travail.

**La vice-présidente de la CSN responsable de la santé-sécurité au travail, Monique Simard, et les membres du comité confédéral de santé-sécurité ont fait valoir le point de vue de la CSN à la commission parlementaire sur la loi 42 le 6 mars dernier.**



## Trois-Rivières

Une semaine bien remplie d'activités, organisée par les groupes populaires, le conseil central et les groupes de femmes. Le souper du 8 mars a permis à une cinquantaine de femmes «d'échanger sur notre vécu de femmes engagées». Une grande fête avec le groupe Wondeur Brass a rassemblé 300 personnes venues clôturer cette semaine toute spéciale.

## Richelieu-Yamaska

Le 8 mars fut souligné de façon particulière au cégep de St-Hyacinthe et à l'hôpital Hôtel-Dieu. Le lendemain, une coalition de groupes syndicaux, populaires et chrétiens invitait les femmes à visionner le film «Histoire de femmes» et à discuter avec Madame Madeleine Parent lors d'un souper collectif.

## Shawinigan

Dimanche 11 mars, 120 personnes à une réflexion sur la condition féminine à l'occasion d'un brunch, suivi de la pièce «Portrait-robot» du théâtre Parminou.

## Sorel

Quelque 175 femmes de la région de Sorel ont assisté, après un repas communautaire, au lancement d'un recueil de textes inédits, œuvre d'une vingtaine d'auteurs.

Ce lancement a suivi un après-midi rempli d'échanges et de rencontres avec différents organismes du milieu.

Un 8 mars suivi par plus de 500 femmes en tout et qui a été particulièrement marqué par la chaleur des échanges et des témoignages émouvants de solidarité.

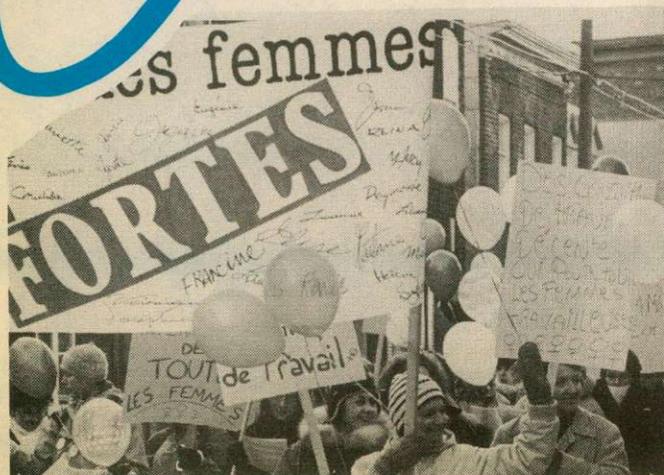
## Baie Comeau

Une journée pas ordinaire, 200 femmes à des ateliers, des projections de vidéo et de diaporama. Mise sur pied d'un comité permanent de tous les regroupements de femmes de la région. En soirée, une ligue d'improvisation sur les thèmes de la condition des femmes.

# LE 8



# On a fête



## Québec

Plusieurs activités dans les syndicats locaux. Après 4 ans de lutte, les travailleurs et travailleuses de Vaillancourt ont occupé, avec femmes et enfants, les bureaux du propriétaire de cette boulangerie. Le samedi 10, de 400 à 500 femmes se sont rassemblées pour participer à des ateliers, une manifestation, (malgré le froid sibérien), un souper collectif et une soirée dansante.

## Saguenay Lac St-Jean

«Sur les traces de notre histoire», quelque 80 femmes ont participé à un souper-rencontre avec Madeleine Parent, militante syndicale de la première heure. Le sort des femmes autochtones a été débattu et leurs revendications ont été unanimement appuyées par les femmes syndiquées de la région.

## Thetford Mines

170 femmes syndiquées, chômeuses et ménagères, ont participé à un souper-bénéfice au profit d'une maison d'accueil pour femmes battues, la Gîtée.

## Outaouais

500 femmes ont soupé ensemble. Plusieurs se sont impliquées dans une pièce de théâtre, du théâtre d'intervention, présentée par les Filles du Roi. On a illustré de façon vivante des questions comme le militantisme, le harcèlement sexuel, le partage des tâches..!

## Montréal

Activités nombreuses dans les syndicats, souper collectif au conseil central. Plus de 3,500 femmes au rendez-vous pour le spectacle «Rose Tango», organisé par le magazine La Vie en rose.

Le samedi 10, près de 4000 personnes ont bravé le froid pour se joindre à la manifestation intersyndicale. Kiosques d'information et fête ont clôturé le tout.

# MARS

# partout



# 1000 OPÉRATION 1000

## Organiser c'est se renforcer *Organisons!*

Lorsqu'on négocie dans le secteur public, ils disent: «Vous êtes des privilégiés. Vos conditions de travail sont de beaucoup supérieures à celles du secteur privé. Il faut couper.» Et ils coupent.

Lorsqu'on négocie dans le secteur privé, ils disent: «Je ne peux pas vous accorder ce que vous demandez parce que si je le faisais, je ne serais plus concurrentiel et je serais obligé de fermer. Allez syndiquer mes concurrents et on en reparlera!» Et c'est la menace du lock-out, de plus en plus souvent exécutée.

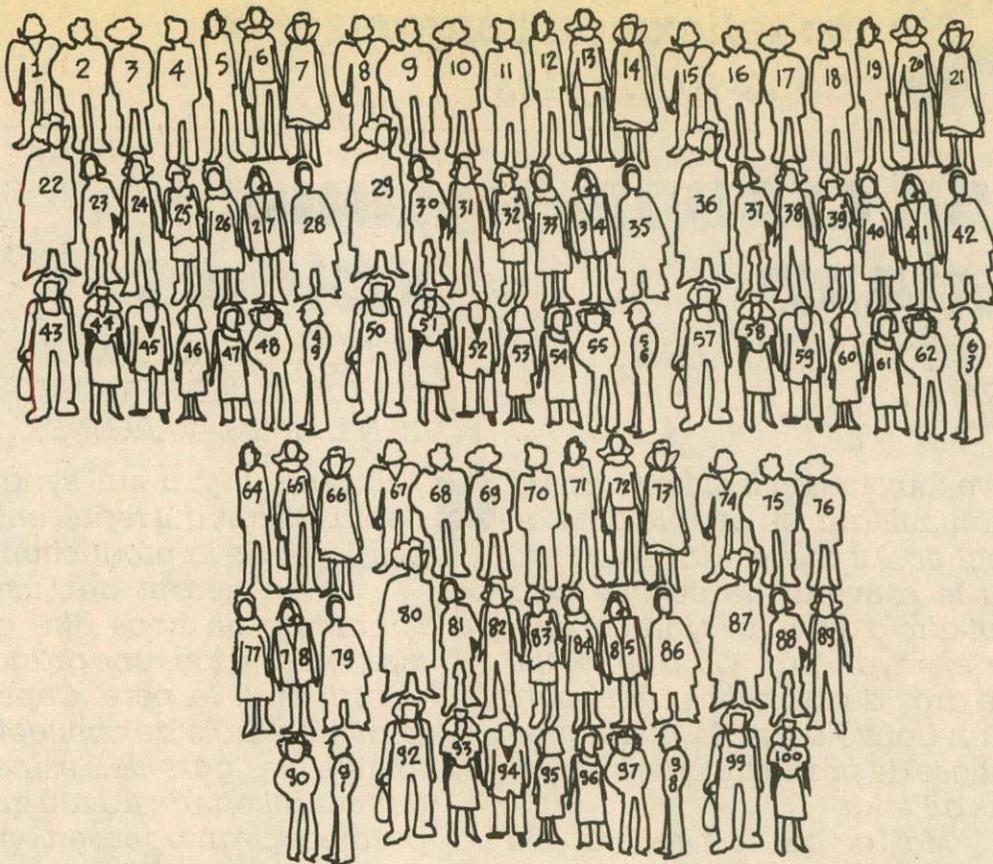
### **La turpitude du gouvernement...**

Dans le premier cas, c'est le gouvernement qui parle. Il sait fort bien qu'il compare un secteur très majoritairement syndiqué avec l'autre qui ne l'est qu'à 20%. Il sait que se trouve là l'essentiel des explications aux «différences» qui puissent exister. Et ce faisant, il invoque sa propre turpitude: depuis près de huit ans qu'il est au pouvoir, il n'a rien fait pour remplir sa promesse électorale maintes fois répétée: modifier le code du travail en profondeur afin, notamment, de

faciliter l'accès à la syndicalisation pour les travailleuses et travailleurs du secteur privé.

### **...et des employeurs**

Dans le deuxième cas, c'est un employeur de PME qui parle. Il sait fort bien que son argument met de la pression «à la baisse» sur les revendications de ses employé-e-s. Pourtant, il est contre toute modification au code du travail qui permettrait un élargissement du droit d'association. L'accréditation multipatronale réclamée par les centrales syndicales et les organisations popu-



lares, il appelle ça «la syndicalisation obligatoire». Pour la discréditer.

Tout ce qui ressemble de près ou de loin à la «négociation sectorielle», même si ça touchait (de près ou de loin) ses «concurrents», il est farouchement contre. Sa Chambre de commerce, son Conseil du patronat, son Association des manufacturiers et autres «porte-parole» des bien-pensants crient au scandale et à la catastrophe dès qu'il en est question dans les médias ou dans les officines du gouvernement.

Ils ont même obtenu la tête d'un ministre du Travail qui avait osé laisser ses fonctionnaires en inscrire le principe dans un avant-projet de réforme du code du travail à être éventuellement étudié au cas où...

## Deux défis

Mais dans les deux cas, ces réalités amèrement vécues par des milliers de membres de la CSN nous appellent à deux défis: le premier, c'est de répandre et d'enraciner à l'inté-

rieur même de nos rangs le sentiment de nécessité d'organiser de plus en plus de nouveaux syndicats.

S'il est toujours vrai que «l'organisation, c'est l'oxygène du mouvement», il faut également que soit profondément ressenti que «chaque nouveau syndicat augmente le rapport de force de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses».

Il faut que cela devienne un objectif et une motivation. Autrement dit, que le souci d'explorer des pistes de nouvelles organisations et de n'en laisser s'échapper aucune devienne chez nos militant-e-s un réflexe aussi vif et automatique que celui de loger un grief dans les délais prescrits pour un cas de temps supplémentaire non payé.

## Agir

Le deuxième défi, c'est celui d'agir. Qui ne connaît pas une, dix, vingt personnes, que ce soient des parents, des amis, des travailleurs(euses) que l'on rencontre régulièrement au restaurant du coin, etc, qui ne

sont pas syndiqué-e-s, ou qui ont l'illusion de l'être (dans un syndicat de boutique, par exemple)? Qui dit que ces personnes ne sont pas, justement, employées chez un «concurrent» d'un-e membre de la CSN?

Qui dit que cette personne, si on prend la peine de lui parler et de lui expliquer ce qu'est vraiment la CSN, ne mettra pas de côté ses préjugés-clichés hérités des médias et qu'elle n'aura pas le goût d'en savoir davantage? Et peut-être même de s'impliquer dans la mise sur pied d'un véritable syndicat dans son entreprise?

## Une proposition

Depuis six ans, et en dépit de la crise économique, il y a en moyenne 10,000 nouveaux membres cotisants (donc accrédités) qui se joignent à la CSN. Qui dit qu'il n'y en aurait pas 20,000, 30,000, si chaque militant-e de la centrale se disait chaque jour: «Organiser, c'est se renforcer. Organisons!»?

C'est tout cela que l'Opération 100 vous propose.

**JEAN CLAUDE  
MÉNARD**

PRÉSIDENT - CONSEIL CENTRAL  
DE GRANBY:

« Il arrive toujours un moment dans la vie d'un militant, où on a le goût de décrocher. Au fil des années, on a perdu le souvenir de ce que cela voulait dire d'avoir un syndicat lorsqu'on en avait pas. On oublie vite que le droit de s'exprimer librement que l'on trouve à la CSN, c'est quelque chose de grand qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Moi, ce qui m'a redonné la «piqûre», c'est d'avoir commencé à faire de l'organisation. Il y a à peu près un an, on a formé un comité à l'organisation composé de militant-e-s venant de chacun des secteurs d'activité économique où la CSN est présente. On a préparé une session de formation à l'organisation, puis on s'est mis à travailler.

Quand on commence une organisation par exemple dans une «shop» de métallurgie c'est le militant du secteur de la métallurgie qui s'en occupe. On pense qu'il n'y a personne de mieux placé qu'une militante ou qu'un militant provenant d'un secteur donné pour parler aux non-syndiqué-e-s du même secteur.

Présentement, on est onze militant-e-s sur le comité. Habituellement, on se réunit à toutes les deux semaines sauf lorsqu'on est en pleine organisation, où évidemment, on se rencontre plus souvent.

L'opération 100, nous autres, on y croit puisque, de toutes façons, on est un an en avance. »

**LOUIS  
KOVACS**

PRÉSIDENT DU SYNDICAT  
DES TRAVAILLEURS (EUSES)  
DE N.L. CHEM., VARENNES.

« À l'usine, il y a un syndicat CSN depuis 25 ans qui représente tous les employés de la production.

Le gérant de l'usine avait l'habitude de nous dire qu'on formait toutes et tous une grande famille dont il était le père. Cependant, il avait une drôle de conception de la famille. Les gars de l'usine avaient des conditions de travail qui se comparaient avantageusement à celles des autres travailleurs syndiqués de la région. Les femmes des bureaux, elles, avaient de 7 à 8,000 \$ de moins que les autres travailleuses syndiquées de la région.

On a pris contact avec les gens des bureaux, puis on a déposé une requête en accréditation. Le gérant, notre supposé père, fulminait. C'était la première fois dans l'histoire de la compagnie qu'un syndicat déposait une requête en accréditation pour les employés de bureau.

Les boss de New-York ont donné comme mandat à l'avocat de la compagnie de tout faire pour casser le syndicat. Nous autres, on a averti les boss que s'ils attaquaient les employé-e-s de bureau, ils s'attaquaient du même coup aux employés de la production et à la CSN.

À partir de ce moment-là, ils ont été plus prudents.

Il aura quand même fallu attendre un an avant d'être accrédités. Le boss a multiplié les objections devant le Commissaire du travail, mais on a gagné quand même.

Maintenant on a un boss qui se sent orphelin. Mais tout le monde dans l'usine est traité sur le même pied! »

# 100 OPÉRATION 100

## Offre de militantisme

Dans le cadre de l'Opération 100, la CSN est à la recherche d'au moins 100 militant-e-s à travers la province.

### Les objectifs de l'Opération 100

1) Recruter au moins 100 militant-e-s dont la préoccupation première sera l'organisation de nouveaux syndicats. Autant que possible, cinq par conseil central et cinq par fédération. (On le sait, ça fait plus que 100. Mais il n'y en aura pas un-e de trop!). Déjà, suite à une résolution du conseil confédéral de septembre dernier, chaque organisme doit s'être nommé un responsable.

2) Cette centaine de militant-e-s auront pour objectif immédiat de trouver, susciter et préparer l'organisation d'au moins 100 nouveaux membres. Non, pas 100 nouveaux membres par personne, mais par organisme. Ces 100 nouveaux membres devraient, de préférence, être de nouveaux syndiqués.

3) Concurrément à l'objectif précédent, le total de ces nouveaux syndicats à travers la province doit atteindre aussi le chiffre de 100.

### Fonctions des militant-e-s de l'Opération 100

- Rechercher, dépister, déceler les possibilités de nouvelles organisations. Autrement dit, «être à l'affût», «veiller au grain».
- Mettre ses «contacts» en relation avec la centrale, les alimenter en informations.

- Participer aux réunions du comité d'organisation régional ou fédératif.

- Provoquer, pousser, nourrir le réflexe de l'organisation dans son conseil central ou sa fédération.

### Exigences

- Avoir soi-même le réflexe de l'organisation ou être disposé à en «pogner la piqûre».

- Connaissance de la CSN et sentiment d'appartenance.

- Avoir suffisamment de disponibilité militante pour y consacrer 4 ou 5 heures par semaine. Autrement dit, ne pas avoir 10 autres responsabilités dans son syndicat local.

- Capacité de volonté de travailler en équipe (régionale, fédérative, provinciale).

### Moyens mis à la disposition des militant-e-s

- Sessions de formation en organisation et en information.

- Travail et stimulation d'équipe.
- Volonté du mouvement, sur résolution adoptée par le congrès, de donner priorité à l'organisation de nouveaux syndicats, notamment dans la répartition du budget.

### Autres responsabilités

Le ministre du Travail Reynald Fréchette vient de rendre publique la démarche qu'il a

choisie, à l'encontre de l'avis du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour conduire à une éventuelle réforme en profondeur du code du travail, y compris sur les articles qui touchent l'accès à la syndicalisation. Cette démarche, prendra fin, dans l'optique du ministre, avec le mandat de son gouvernement, dans 18 mois!...

Les militant-e-s à l'organisation de l'Opération 100 devront donc se familiariser avec les revendications de la CSN sur la réforme du code du travail et les faire connaître dans leurs instances respectives et auprès des membres. Ils seront appelés à travailler à l'organisation des actions et des interventions pour que ce processus aboutisse à l'adoption d'un code du travail qui reconnaisse autant dans la pratique qu'en théorie ce que proclame l'article 3 actuel: tout salarié a le droit de se syndiquer.

### «Rémunération»

La satisfaction d'avoir aidé des gens à améliorer leurs conditions de travail, en plus de celle d'avoir contribué à améliorer le rapport de force du mouvement syndical et de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

### S'adresser à:

- Votre conseil central.
- Le service de l'organisation CSN.
- Votre fédération.

## Quand on organise, il faut aussi informer

À la CSN régionale

## 29 nouveaux syndicats sont formés

CHICOUTIMI (YB) — La CSN régionale a notablement accru ses effectifs au cours des derniers mois faisant passer de 16,799 à 17,500 le nombre de membres qui ont choisi d'adhérer à cette centrale syndicale.

Un travail intensif et sou-

tenu de syndicalisation et d'organisation a permis la formation de 29 nouveaux syndicats CSN composés majoritairement de petites unités de travailleurs et travailleuses non syndiqués. Les membres des nouveaux syndicats proviennent en grande partie des secteurs

suivants: métallurgie, commerce et industrie de la forêt.

Bilan

Un dossier portant sur les effectifs syndicaux régionaux et présenté tout récemment aux membres du

Conseil central mentionne qu'un seul syndicat a quitté les rangs du Conseil central sur une possibilité de 140, ce qui constitue un pourcentage infime de défection.

L'accroissement des effectifs peut facilement être qualifié de substantiel compte tenu que la progression moyenne sur le plan provincial est de 10,000 nouveaux membres par année, que la CSN compte des conseils centraux et que le Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean n'a pas encore tout à fait complété une première année car le bilan effectué remonte au mois d'avril 1983.

Vice-président au Conseil central du SLSJ, M. Yves Girard, estime que



### Revirement complet

## Surplus pour la centrale

CHICOUTIMI (YB) — Le Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-St-Jean qui dispose d'un budget de fonctionnement biennal de \$386,390 va vraisemblablement terminer ses deux années financières avec un

jours, du bilan de la première année d'opération a permis aux délégués convoqués de constater l'amélioration survenue à ce chapitre.

Le redressement budgétaire effectué au Conseil central reflète en quelques

partie à la vigilance du Conseil syndical et au trésorier, M. Michel Blais, au fait qu'un certain nombre de postes syndicaux n'ont à toutes fins utiles, pas nécessités de dépenses, ainsi qu'au nombre réduit de conflits — grèves ou lock-

Articles parus dans le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean.

LE Quotidien 3 Mars 1984

# petites nouvelles

## conflits de travail

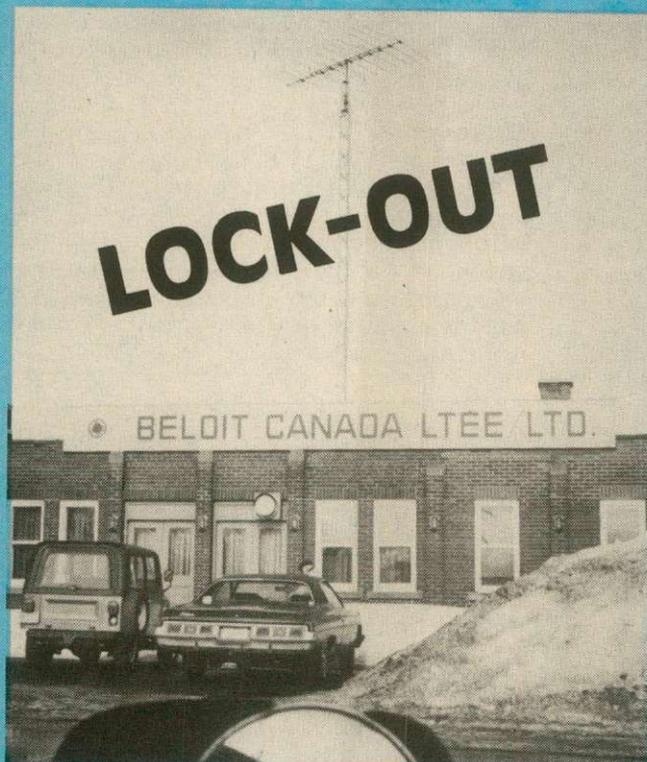
### BELOIT SOREL: Non au lock-out! Oui aux emplois!

Depuis le 5 mars dernier, les ouvriers de l'usine de fabrication de machines à papier Beloit de Sorel, affiliés à la CSN, sont en lock-out. La multinationale américaine originaire du Wisconsin a décrété ce lock-out même si toutes les conditions sont réunies pour que ce secteur industriel fonctionne à plein rendement et ainsi favorise le rappel au travail de l'ensemble des salarié-e-s de ces usines.

Selon la revue Pulpland Paper et le Financial Post Corporation Service, les grandes papetières telles Abitibi Price, Domtar, C.I.P., Donohue ont réalisé des profits même au plus creux de la vague de la récession.

De plus, ces géants de l'industrie des pâtes et papier ont un plan de modernisation de leurs équipements évalué à plusieurs milliards de dollars. Ce plan est d'ailleurs supporté par le programme conjoint fédéral-provincial de modernisation estimé, lui, à \$3,4 milliards.

Pour leur part, toujours selon ces publications, des clients importants de Beloit Sorel, Abitibi Price, Domtar, Donohue, MacClaren, projettent investir la rondelette somme d'un milliard de dollars dans les prochaines années afin de s'équiper à



neuf. Mais voilà qu'à Beloit Sorel le niveau d'emplois n'est jamais descendu aussi bas.

Au moment du lock-out, seulement 50 travailleurs besognaient à l'usine. Pourquoi les syndiqué-e-s de Beloit Sorel, tout comme leurs confrères d'autres usines, ne travaillent-ils pas alors que les contrats de pièces, d'équipements, de machines pour les papetières canadiennes et québécoises sont là?

Depuis l'entrée en vigueur du programme fédéral-provincial de modernisation en 1978, les grandes papetières importent de plus en plus leurs équipements de pays concurrents, et notamment de la Finlande et la Suède. Ainsi ces importations ont connu une augmentation annuelle moyen-

ne de 17,5% depuis au moins 10 ans.

Quant aux fabricants de machines à papiers, tel Beloit, ils accorderaient de plus en plus de sous-contracts à leurs filiales installées à l'étranger. Beloit Sorel, par exemple, aurait accordé à sa filiale britannique Walmsley une partie importante des travaux de montage de la machine à papier évalué à \$28 millions commandée par la compagnie MacClaren.

La situation pourrait se résumer ainsi: avec les impôts des Canadiens et des Québécois, les gouvernements financent des emplois à l'étranger!

Les travailleurs de Beloit Sorel souhaitent que les deux paliers de gouvernement interviennent afin de redresser la situation.



## économie

### SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

### La CSN au Sommet économique

Les 2, 3 et 4 mai prochains, les représentants des 17.500 travailleurs et travailleuses CSN de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean participeront au sommet économique mis sur pied par le secrétariat des conférences socio-économiques.

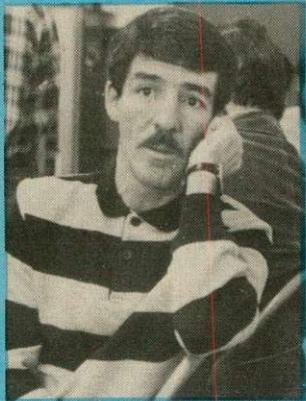
Déjà, les représentants de la CSN ont participé à deux étapes préliminaires sur la base d'un mandat adopté par la très grande majorité des délégués du conseil central de la région.

Le mandat, donné au cours d'une assemblée régionale, établit clairement le mode de nomination de nos délégués, ainsi que les bases d'intervention qui se feront dans le respect des revendications et des positions adoptées par les diverses instances de la CSN.

La Fédération des syndicats du secteur aluminium (7.000 membres), la Fédération des travailleurs du Québec (6.500 membres) et la CSD (1.500 membres) ont annoncé leur participation.

Il va de soi que la délégation CSN qui représente la quasi-totalité des travailleurs des communications, du secteur public, du papier et de la forêt, ainsi que du commerce, est établie en fonction de son membership, supérieur à la somme de ceux des autres organisations.

## Alerte au bruit!



Un travailleur de Celanese lors de l'enquête menée à Drummondville

Le bruit constitue un des agresseurs les plus répandus en milieu de travail. C'est pourquoi la CSN a décidé de faire l'acquisition de tout l'équipement scientifique nécessaire pour évaluer la perte auditive des travailleuses et des travailleurs qui œuvrent en milieu bruyant. De plus, des militants ont été formés en vue de permettre aux syndicats qui le désirent, d'organiser pour leurs membres des examens audiométriques dont le but est de sensibiliser les travailleuses et les travailleurs aux dangers du bruit en usine, d'évaluer leur perte d'audition et,

pour ceux et celles dont la perte d'audition atteint des niveaux compensables, d'ouvrir un dossier de réclamation auprès de la CSST.

De plus en plus d'employeurs tentent d'imposer à leurs employé-e-s de tels examens. Or, le plus souvent, les résultats de ces examens ne sont pas communiqués aux employés. De plus, il est impossible de savoir si ces examens sont faits scientifiquement (calibration des appareils, période de repos avant l'examen, etc.). Il est donc important, pour les syndicats, de contrôler ces examens

afin que les travailleuses et les travailleurs connaissent l'état réel de leur capacité d'audition.

C'est ainsi qu'au cours du mois de février, 70 travailleurs et travailleuses de la Celanese de Drummondville, ont subi des examens audiométriques dont les résultats collectifs seront dévoilés à une assemblée générale du syndicat dans les semaines qui viennent.

Les syndicats qui désirent mettre sur pied de tels examens audiométriques pour leurs membres peuvent communiquer avec le Service du Génie Industriel de la CSN à Montréal, au 514 - 598-2161.

## Monument aux victimes du travail: un objectif de \$40,000.00

Le Conseil central des syndicats nationaux du sud-ouest Québécois (CSN) a lancé une campagne de financement populaire dont l'objectif est de \$40,000.00 afin d'ériger un monument à la mémoire des travailleurs et travailleuses qui sont les victimes, parfois mortelles, de l'organisation du travail.

Les travailleurs et les travailleuses, les premiers intéressés à voir améliorer leurs conditions de travail, auront l'opportunité de façonner cette sculpture sous la direction de l'artiste Armand Vaillancourt à l'occasion des corvées populaires les fins de semaine.

Quant à la municipalité de Valleyfield, le Conseil central du sud-ouest Québécois (CSN) lui a demandé de faire sa part en donnant un terrain désormais baptisé «le terrain du coton» en souvenir des luttes épiques menées contre Do-



Armand Vaillancourt et des militant-e-s

minion Textile pour l'accès à la syndicalisation en 1936.

La région de Beauharnois-Valleyfield est toute désignée pour recevoir un tel monument. Cette ré-

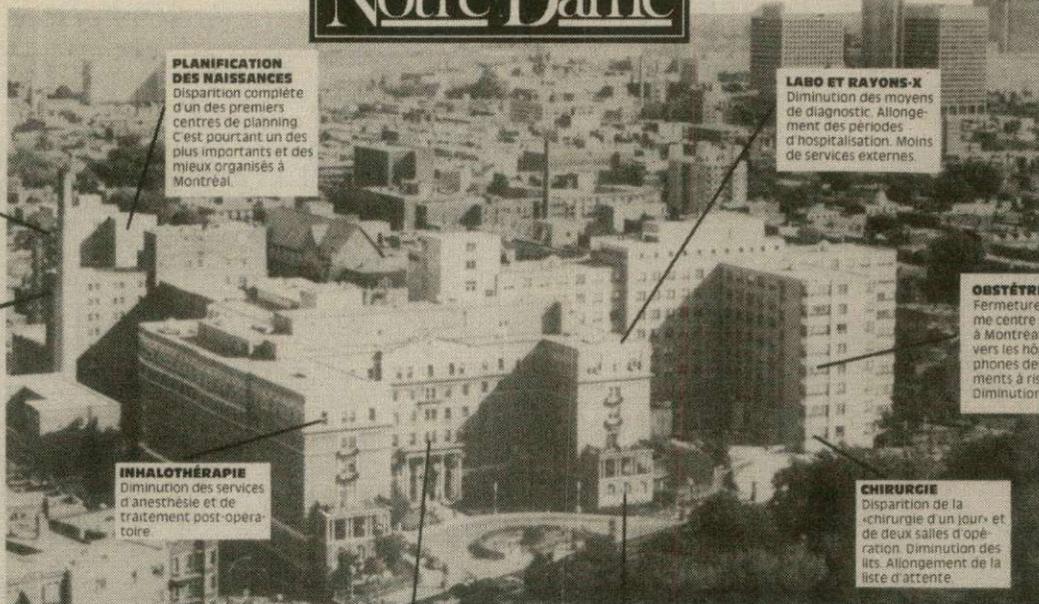
gion ceinturée d'usines a été le théâtre de plusieurs accidents fatidiques au cours des dernières années. À l'usine de produits chimiques Expro de Valleyfield, quatre ouvriers ont perdu

la vie en autant d'années.

Les militants et les militantes de ce conseil central s'attendent à ce que les travaux du monument soient terminés pour le solstice d'été, le 21 juin.

# IL FAUT EMPÊCHER ÇA!

## SAUVONS Notre-Dame



**PSYCHIATRIE**  
Moins de services dans le centre-ville. Fin de l'aide à la réinsertion sociale. Diminution des lits.

**ONCOLOGIE**  
Fin des services d'hébergement pour les patients qui subissent des traitements contre le cancer.

**PLANIFICATION DES NAISSANCES**  
Disparition complète d'un des premiers centres de planning. C'est pourtant un des plus importants et des mieux organisés à Montréal.

**INHALOTHÉRAPIE**  
Diminution des services d'anesthésie et de traitement post-opératoire.

**PHYSIOTHÉRAPIE**  
Moins de physiothérapeutes, donc allongement des listes d'attente et du temps d'hospitalisation pour plusieurs patients.

**ADMISSION**  
Il sera de plus en plus difficile d'être admis et soigné à l'hôpital Notre-Dame.

**LABO ET RAYONS-X**  
Diminution des moyens de diagnostic. Allongement des périodes d'hospitalisation. Moins de services externes.

**OBSTÉTRIQUE**  
Fermeture d'un septième centre d'obstétrique à Montréal. Transfert vers les hôpitaux anglophones des accouchements à risque élevé. Diminution des lits.

**CHIRURGIE**  
Disparition de la chirurgie d'un jour et de deux salles d'opération. Diminution des lits. Allongement de la liste d'attente.



## SAUVONS Notre-Dame

Les travailleurs et travailleuses de l'hôpital Notre-Dame ont entrepris une campagne d'information contre les coupures de l'ordre de \$7,000,000 que veulent faire le ministère des Affaires sociales et l'administration de l'hôpital, surtout que depuis sept ans, l'équivalent de 450 postes à temps complet ont été coupés. La qualité des services a été nettement diminuée au cours des dernières années, et maintenant on veut couper des services complets. L'enjeu est donc particulièrement important, surtout que cette institution hospitalière est située au cœur des quartiers les moins favorisés de Montréal.

## MENASCO Des entreprises intéressées à acheter

Deux entreprises envisagent sérieusement de s'engager dans la fabrication de trains d'atterrissage d'avions et de systèmes de contrôle des vols et songent à acheter les installations de la compagnie Menasco, à Ville St-Laurent. Les employés ont été mis en lock out le 11 juillet 1982.

Le ministre Rodrigue Biron a assuré les représentants du syndicat le 28 février, au cours d'une rencontre, que le gouvernement québécois mettrait sur pied un groupe de travail, auquel participera le syn-

dicat, afin de favoriser la reprise des opérations de l'usine. Le gouvernement fédéral se serait engagé, de son côté, à travailler à conserver à Montréal les emplois de l'industrie aéronautique. On sait que Menasco a annoncé son intention de déménager sa production en Ontario; de nombreux cadres et employés non-syndiqués préféreraient continuer à travailler ici plutôt que de déménager leurs pénates en Ontario, ce qui ajoute du poids aux possibilités de réouverture. À suivre.



## Travailler et non crever

Lundi dernier le 12 mars, les travailleurs et travailleuses de l'usine de produits forestiers du Saguenay se sont réunis en assemblée pour entreprendre une série de moyens pour forcer les gouvernements du 12 Nouvelles CSN



## CONSTRUCTION Protection et création d'emplois

Dès l'ouverture des négociations dans l'industrie de la construction, le 7 mars, la CSN a déposé les revendications des 17.500 membres qu'elle représente: réduction du temps de travail, protection des emplois en cas de mises à pied et lors de rappels, amélioration des avantages sociaux, indexation des salaires et des primes et taux d'enrichissement de 2.5% par année.

Selon la CSN-Construction, ces demandes devraient permettre une meilleure protection de l'emploi et du revenu des travailleurs, tout en favorisant la création d'emplois dans un secteur durement touché par la crise. Depuis un an, la CSN-Construction poursuit sa campagne contre le braconnage des emplois et le travail au noir, qui ont des effets désastreux sur l'industrie. «Nous sommes en présence d'une espèce d'économie souterraine qui pénalise les travailleurs et fait l'affaire des entrepreneurs. Il faut absolument une convention collective qui respecte le droit au travail des travailleurs et qui soit respectée par les entrepreneurs», ont souligné les deux coordonnateurs, Marcellin Girard et Michel Gauthier. La revendication de la CSN-Construction quant au temps de travail consiste à faire payer 30 minutes de repas dans une journée de travail de 8 heures, avec comme conséquence la réduction du fardeau de tâches, l'ouverture de nouveaux postes de travail, sans que ne soit réduit le salaire hebdomadaire ni

nécessairement augmentés les taux horaires. Le salaire moyen d'un travailleur de la construction se situe actuellement à \$14,960 par année. Il importe donc de mettre aussi l'accent sur la sécurité d'emploi, point sur lequel la CSN-Construction a formulé une revendication qui tient compte du besoin d'accéder à un minimum de sécurité d'emploi par chantier, pour un employeur, par métier.

## ALCAN Des profits et des négociations



Alors que le géant mondial de l'aluminium ALCAN annonce des bénéfices nets de l'ordre de \$73 millions et s'attend à une augmentation encore plus considérable de ses profits pour la prochaine année, cette multinationale doit négocier le renouvellement des conventions collectives avec les travailleurs de ses 2 usines de Shawinigan (700) et du chemin de fer Roberval-Saguenay (207), tous affiliés à la CSN. Les porte-parole syndicaux, Alain Lampron, Florent Duplessis, et Guy Bolduc, estiment que les changements technologiques et la sous-traitance seront au centre des négociations cette année.

Et selon eux, l'introduction de changements technologiques ne devrait pas empirer le chômage effarant qui sévit déjà au Québec. D'ailleurs, ils comptent négocier les changements technologiques afin d'enrayer le chômage, non pas à le maintenir, voire l'aggraver.

## Reprise

Les économistes prévoient une reprise dans le secteur aluminium suscitée notamment par l'augmentation des ventes d'automobiles américaines. Quant aux coûts d'électricité avantageux dont jouissent les grands de l'aluminium au Québec, cela fera en sorte qu'ils privilégient cette province dans leur plan d'expansion.



## BAIE-COMEAU Plancher d'emplois

L'assemblée générale du syndicat des cols bleus de la ville de Baie-Comeau a accepté le 7 mars dernier, une nouvelle convention collective, qui reconnaît entre autres, un plancher d'emploi pour les salariés actuels de cette ville récemment fusionnée. Parmi les autres principaux points de la convention collective, il y a une nette amélioration du plan d'assurance et du fond de pension, de la clause de libération syndicale, du plan de vacances, notamment pour les vieux salariés (entre 60 et 65 ans, préparation à la retraite), etc.

## REYNOLDS «Victoire», disent les membres

C'est dans une proportion de 75 pour cent que les 560 employé-es de l'usine Reynolds, du Cap de la Madeleine, ont entériné l'entente de principe intervenue entre le syndicat et la compagnie. Pour les membres, il s'agit d'une grande victoire puisque le 16 février, les offres finales et globales de la compagnie étaient rejetées dans

une proportion de 53 pour cent.

L'un des principaux gains touche tous les travailleurs et travailleuses actuellement en mise à pied, pour qui le prolongement de leur droit de rappel a été négocié. Les travailleurs plus âgés ont aussi vu leurs conditions améliorées; c'est ainsi qu'à 62 ans, la retraite avec pleine rente pourra être prise. Plusieurs clauses normatives ont aussi été transformées dans le sens des revendications syndicales.

Le syndicat souligne en particulier l'introduction d'une clause touchant les changements technologiques; à la lumière des transformations prévisibles à l'usine, il s'agit d'un gain qui aura son importance. Au plan des salaires, le syndicat estime que sur la base de la hausse actuelle du coût de la vie, les gains salariaux pourront être de 21 pour cent sur trois ans. Rappelons que ce syndicat avait dû mener un long conflit de 13 mois, en 80-81, lors de la négociation de sa première convention collective avec la CSN, étant auparavant affilié aux Métallos.





**divers**

## Place aux jeunes!

À l'occasion du deuxième festival de créations jeunesse, plus de 350 jeunes prendront la parole par le biais de la création artistique et culturelle, les 6, 7 et 8 avril. Au programme: du théâtre, de la musique, de la danse, du cinéma, des vidéos, de la peinture, de la photographie, du dessin, etc. Trois jours où ils vous diront haut et fort leurs rêves, besoins, attentes et vision de la société.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer à la polyvalente Saint-Henri, 4115 Saint-Jacques ouest, métro Lionel Groulx. Prix: \$2 par jour. Pour de plus amples informations: au 1609 Saint-Denis, tél.: (514) 844-0010 ou 844-1737.

## Des emplois pour la paix

Un diaporama portant sur le plan de reconversion proposé par les travailleurs de la compagnie aérospatiale Lucas (Angleterre) sera présenté le 21 mars à midi au pavillon des sciences sociales Lionel Groulx de l'université de Montréal.

Ce plan de reconversion vise à transformer cette usine d'armements en usine de produits socialement utiles.

Pour renseignements: Jean-Guy Vaillancourt, département de sociologie de l'université de Montréal. Téléphone: (514) 343-6620, local 7308.

L'animateur du diaporama sera Stuart Stiltz, qui a travaillé sur le rapport concernant l'emploi dans les chantiers maritimes, parainné par la CSN, au cours de l'été 83.

## Rencontre pour les chômeurs

Le Mouvement action-chômage de Montréal invite les chômeuses et chômeurs à ses rencontres d'information sur la loi de l'assurance-chômage, qui se tiennent au 1015 Sainte-Catherine est (métro Beaudry).

Ces rencontres ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis à 1 h 30. Pour ceux et celles qui travaillent, il y a une rencontre les mardis soir à 7 h 30, et une rencontre est prévue tous les mercredis à 1 h 30 pour les anglophones. Pour des informations supplémentaires, téléphoner à (514) 845-4258.

### FAS

## Laurin devra consulter

Le président de la Fédération des affaires sociales



Yves Lessard a souligné que l'arrivée du nouveau titulaire du ministère des Affaires sociales, le docteur Camille Laurin, devrait être une occasion pour le gouvernement québécois de changer son attitude dans ce secteur. Le président de la FAS a dit souhaiter que M. Laurin, contrairement à son prédécesseur Pierre-Marc Johnson, consultera les représentants des salarié-e-s et s'attaquera aux problèmes prioritaires. «Nous lui demandons de négocier au lieu d'imposer», a dit Yves Lessard, qui a fait part au ministre de son intention de le rencontrer pour lui communiquer les dossiers jugés prioritaires par la FAS.

### EMPLOYÉS À POURBOIRE

## Rencontrer Robert Dean

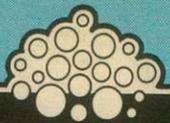
Le regroupement des associations représentant les employé-es à pourboire a demandé au nouveau ministre du Revenu, M. Robert Dean, une rencontre d'urgence pour le mettre au fait de la situation créée dans le secteur de la restauration par le projet de loi 43. Les employé-es à pourboire soulignent qu'ils subissent depuis déjà deux mois des baisses significatives de revenus à cause de l'énorme confusion qui entoure cette loi dans la population. Des associations sont déjà en place à Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Valleyfield, Rouyn-Noranda, et d'autres se mettent en place un peu partout au Québec. Les employé-es à pourboire ont par ailleurs annoncé qu'ils se dissocient des actions entreprises par les employeurs de ce secteur. «Nous ne voulons pas un moratoire mais un retrait pur et simple de la loi 43», soutiennent-ils.

## Manif le 24

Le 24 mars, c'est le quatrième anniversaire de la mort de Mgr Romero, assassiné par l'oligarchie salvadorienne pour s'être opposé à la politique d'aide américaine au gouvernement salvadorien.

C'est aussi la veille des «élections» commandées au Salvador par l'administration Reagan, «élections» qui ne régleront rien au problème de l'état de guerre que le gouvernement américain maintient en Amérique centrale.

Le 24 mars, tous et toutes sont invités à manifester contre l'intervention américaine en Amérique centrale. À 13 heures, rassemblement au parc Place des Arts (métro Place des Arts) et à 15 heures, nous rejoindrons, au métro Frontenac, la marche à la mémoire de Mgr Romero.



**nouveaux syndicats**

## Fondation d'un syndicat de sans-emploi à Sorel!

Fortement affectés par les mises à pied massives, quelque 125 travailleurs et travailleuses de la région Sorel-Tracy ont fondé le 7 mars dernier le Syndicat des sans-emploi du comté de Richelieu (CSN). Ce nouveau syndicat s'est donné comme première tâche d'éditer dans les prochaines semaines un cahier de revendications visant à créer des emplois dans cette région sérieusement touchée par les licenciements.

Ce cahier contiendra des propositions rejoignant les non-syndiqué-e-s comme les syndiqué-e-s.

Les représentants de ce nouveau syndicat rencontreront les présidents des syndicats CSN de cette région industrielle afin de s'enquérir de leurs revendications respectives créatrices d'emplois: abolition du temps supplémentaire, diminution de la semaine de travail de 40 à 35 heures, etc... Éventuellement on peut s'attendre à ce que ce syndicat appuie les syndicats en négociation.

Le Syndicat des sans-emploi de Richelieu compte bien exercer des pressions politiques afin que les projets gouvernementaux générateurs d'emplois voient le jour: les frégates et les brises glace pour M.I.L, les machines à papier pour Beloit, des centres d'accueil pour les personnes âgées, etc...

C'est parti

# BILLET

## Revenir de guerre pour partir en campagne

Madame Bégin est ministre à Ottawa. M. Johnson est ministre à Québec. Si l'une aspire déjà au remplacement de son chef démissionnaire, l'autre comme son père l'avait fait avant lui, attend patiemment la démission du sien, dont le départ est souhaité par une majorité de la population, selon le dernier sondage en date.

Ils ont connu tous les deux l'affrontement sur le thème classique: la volonté d'Ottawa d'empiéter les compétences des provinces sous le couvert de la participation financière du fédéral, d'une part, et la volonté du Québec d'exercer pleinement ses prérogatives dans les matières qui sont de sa juridiction.

Comme l'exposait au dernier conseil confédéral le président Gérald Larose, le projet de loi C-3 du gouvernement fédéral illustre toute l'ambiguïté du système constitutionnel canadien, avant de subir ses récentes modifications.

Dans les questions de santé, la compétence relève des provinces. Mais c'est le gouvernement fédéral qui, cédant aux pressions constantes du mouvement ouvrier, en particulier la CTCC-CSN, édicta le droit universel, gratuit et accessible pour tous les citoyens à un régime d'assurance-maladie. En contrepartie de l'acceptation de ce régime par les provinces, Ottawa s'engageait à défrayer la moitié des coûts du système.

C'est cette contribution que le gouvernement fédéral a voulu rendre conditionnelle au respect intégral du caractère universel, gratuit et accessible du régime. Aucun frais modérateur, aucune surfacturation, sous peine d'une pénalité imposée par Ottawa, une pénalité équivalente aux frais ou à la surfacturation. L'intention avouée était louable, certes. Mais Ottawa en profitait pour élargir son emprise sur des juridictions qui ne lui appartiennent pas; c'était là l'objectif inavoué.

Il fallait donc défendre l'intégrité des pouvoirs constitutionnels qui restent au Québec. Mais la fragilité de cette défense reposait sur le choix du porte-parole, l'autrefois ministre des affaires sociales aujourd'hui ministre de la justice. Car pendant qu'il se présentait publiquement comme le défenseur du droit des provinces dans la constitution canadienne, le ministre nourrissait l'intention inavouée de recourir éventuellement aux frais modérateurs. Il y a près de trois ans, le ministre Parizeau en avait défendu l'idée.

C'est de cette façon qu'on se retrouve placé en plein dilemme duplessiste... Rappelons-nous que sous le prétexte de l'autonomie de la province, Duplessis refusait l'assurance hospitalisation, l'assurance maladie, l'instruction supérieure, etc.

Au fait, c'est le départ de Duplessis que l'autre attendait, pour le remplacer pareillement.

**MAI**

## TRAVAILLER moins LONGTEMPS pour TRAVAILLER plus NOMBREUX

Le thème retenu cette année pour la célébration de la Fête internationale des travailleurs et des travailleuses a été élaboré à partir de nos revendications pour le droit au travail.

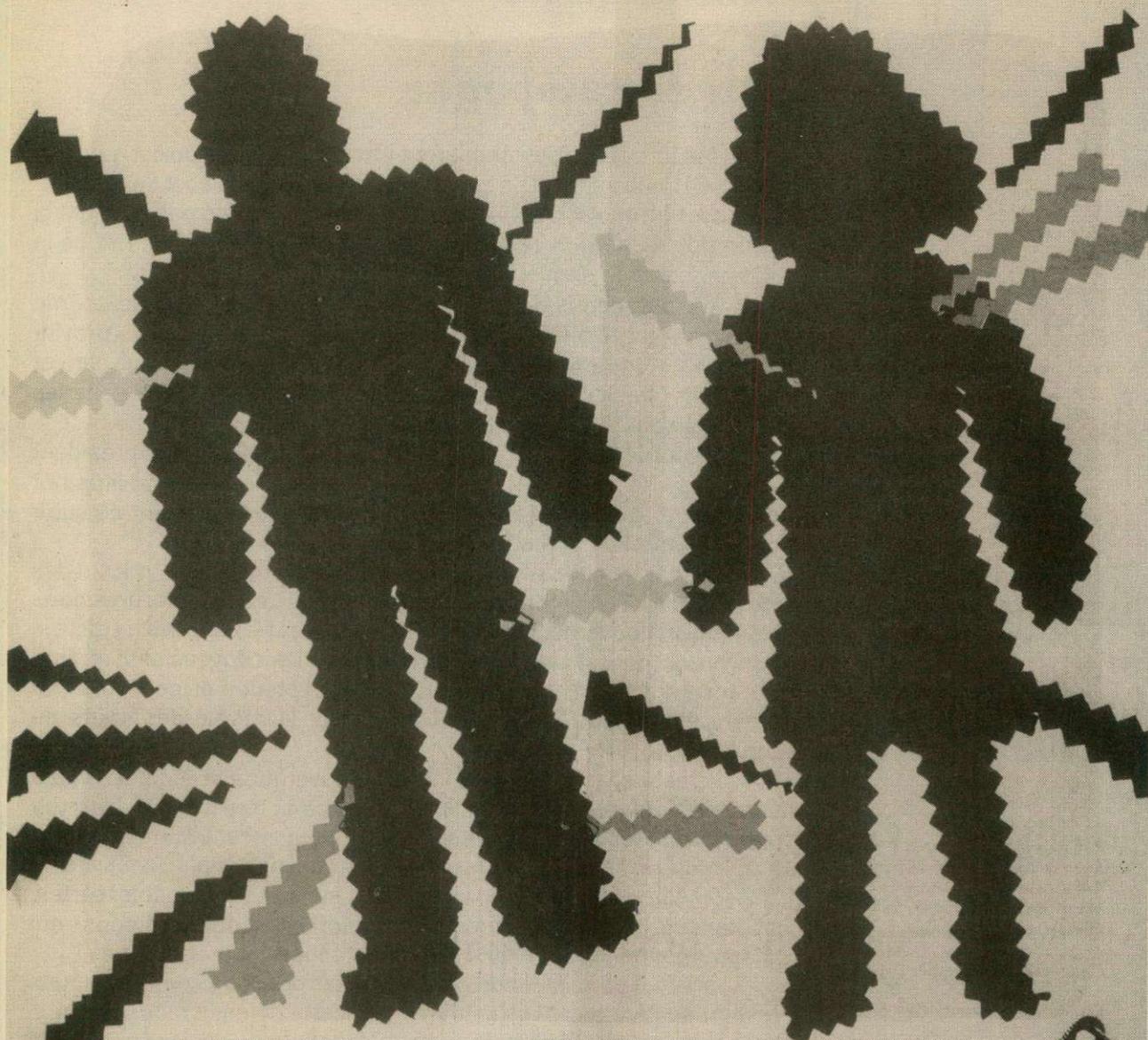
Vous recevrez bientôt des instruments de sensibilisation (journal - affiches - macarons) afin de pouvoir organiser des activités locales dans vos syndicats.

À Montréal, le comité régional intersyndical de Montréal (conseil central CSN - CTM - Alliance) a commencé à travailler à l'organisation des activités entourant le 1<sup>er</sup> mai 1984.

Une manifestation est prévue pour la soirée, suivie d'une fête qui se déroulera au Palladium.

Il faut commencer à y penser tous et toutes dès aujourd'hui, pour faire du 1<sup>er</sup> mai une réussite.

# ALERTE!



**LE PROJET DE LOI 42 DOIT ÊTRE RETIRÉ**



Le projet de loi 42 vient chambarder à la baisse l'actuel régime d'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail. Plusieurs exemples montrant les économies que les employeurs réaliseraient sur le dos des victimes sont donnés dans la brochure «ALERTE», que la CSN vient de publier pour faire retirer ce projet de loi. Car moins il en coûtera cher aux employeurs pour compenser les victimes, plus ils se foutront de la prévention. L'appauvrissement qui guette les victimes serait accéléré du fait d'un régime d'indemnisation encore plus restrictif qu'aujourd'hui. «ALERTE» en explique l'inexorable mécanique. À lire en vue des assemblées syndicales sur le projet de loi 42.

*Cette publication est disponible au centre de documentation de la CSN.*

Le centre de  
documentation  
de la CSN

Heures d'ouverture:  
de 13 h 30 à 17 h,  
du lundi au vendredi;

téléphoner  
au préalable à  
(514) 598-2151